

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Finances  
locales

Sous matière :  
Subventions

**OBJET :  
OPERATION  
« CŒUR DE  
VILLE » N°2020-05  
- OPAH RU -  
DEMANDE DE  
SUBVENTION A LA  
REGION**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL  
EN DATE DU : 22.09.2020

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 22.09.2020

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : **06 OCT. 2020**

Séance du Conseil Municipal du 28 septembre 2020,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES Nicolas, PERLES Bruno, SANTINI Delphine, GRANIER Prèscillia, GAIANI Audrey, PINEL Jean-Louis, THOMAS Guy, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, CABANIE Didier,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations :**

Mme SOULIER Agnès donne procuration à Mme GIRAL Hélène,

**Absents :** Néant

Secrétaire : Mme GAIANI Audrey

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis plusieurs années, la Commune mène une politique visant à l'amélioration de l'habitat et à la requalification du centre ancien. Différentes actions ont été engagées par la Ville notamment l'opération « façades » et la mise en œuvre d'une nouvelle Opération Programmée de l'Habitat de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH - RU) sur un périmètre stratégique et prioritaire.

Il rappelle qu'une convention d'OPAH-RU a été signée par l'ensemble des partenaires : Etat, ANAH, Région Occitanie, Département de l'Aude, EPF Occitanie, Action Logement, CAUE, CAF de l'Aude, et l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Aude.

Afin de valoriser l'image du centre bourg et d'encourager la rénovation des façades donnant sur les lieux stratégiques, la convention OPAH RU prévoit :

- De maintenir des aides existantes avec la participation de la Région, pour les parties visibles du domaine public des façades dans le cœur de ville, de 25 % et 60% (selon le secteur) d'un forfait de travaux variant en fonction de la nature de la prestation (pour le ravalement en peinture : 55 € / m<sup>2</sup>, pour un enduit en monocouche : 70 € / m<sup>2</sup> et pour un traitement complet : 120 € / m<sup>2</sup>).

L'aide est plafonnée à 2 200 € dans le secteur de base à 25 % et 5 000 € dans le secteur spécifique à 60 %. Elle ne pourra toutefois pas dépasser 80 % du montant des travaux.

L'ensemble du périmètre de l'OPAH sera intégré dans le secteur spécifique à 60 %

- De mettre en place une aide complémentaire sous forme d'une prime forfaitaire de 2 000 € dans le cadre de l'OPAH RU sur les linéaires de façades stratégiques (Verdun, Gambetta, Soumet et Contresty), sans toutefois dépasser 80 % du montant des travaux.

Dans le cadre du contrat « bourg centre » (axe 2 : « revaloriser le cœur de Ville » - action 2 : « dynamiser le programme de réhabilitation des façades en centre-ville »), et de la convention OPAH RU, la Région Occitanie, poursuit son soutien en abondant le fonds géré par la Ville (plafonnées à 200 000 Euros HT du coût total des travaux engagés par les particuliers).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de présenter une demande de subvention auprès de la Région Occitanie (année 2020) à hauteur de 50% du montant des subventions versées aux propriétaires privés, conformément au plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses TTC		Subventions	
	Montant (€)		Montant (€)
Coût des travaux (financement des propriétaires privés)	113 573.18	Commune	12 305.90
		Région	12 305.90
		Propriétaires privés (autofinancement)	88 961.38
	113 573.18		113 573.18

Monsieur le Maire rappelle que cette demande de financement sera accompagnée d'un dossier complet.

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux Enseignement Supérieur, en date du 25 septembre 2020.

### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel, tel que présenté ci-dessus.

**SOLLICITE** pour cette opération, une subvention auprès de la Région Occitanie à hauteur de 50 %, telle que présentée au plan de financement prévisionnel.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le dossier de demande de subvention auprès de la Région Occitanie.

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 28 septembre 2020.



Le Maire,

*Patrick MAUGARD*  
Patrick MAUGARD



Accusé de réception en préfecture  
011-211100763-20200928-DB2020192-DE  
Reçu le 05/10/2020